

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 26 mai 2025 à 18 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents : le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-25-05-060

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-05-061

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-25-05-062

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2025

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 12 mai 2025, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 12 mai 2025.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-05-063

SIGNATURE D'UN ACTE DE VENTE ENTRE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER ET 9335-6939 QUÉBEC INC. (PIÈGE OUELL)

D'autoriser la signature, devant notaire, d'un acte de vente en faveur de 9335-6939 Québec inc. (Piège Ouell), du lot numéro 6 675 248 au cadastre officiel du Québec, ayant une superficie de 4 777,3 mètres carrés, et ce, aux termes d'un acte préparé par maître Alexandrine Charbonneau-Cyr, notaire, pour être joint à cette résolution et en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-05-064

CRÉATION DU PROJET R25-609-A ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'HABITS DE COMBAT POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT le règlement numéro A-11 de l'Agglomération de Mont-Laurier et ses amendements constituant un fonds de roulement de 160 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour procéder à l'acquisition de 4 habits de combat pour le Service de la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, de décréter un emprunt temporaire au montant de 12 153,35 \$ à même le fonds de roulement de l'Agglomération de Mont-Laurier pour effectuer le paiement comptant du coût d'acquisition de 4 habits de combat au montant de 13 309,51 \$, la différence de 1 156,16 \$ représentant les remises de TPS et de TVQ.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement sur une période de 5 ans, de 2026 à 2030 inclusivement, par versements annuels égaux de 2 430,67 \$.

D'accepter qu'un transfert bancaire de 12 153,35 \$ soit effectué du fonds de roulement de l'Agglomération de Mont-Laurier à l'état des activités d'investissement pour financer cette dépense et de nommer ce projet R25-609-A.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-25-05-065

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire